

PROLOGUE

Menace de mort

J'étais nerveuse. Cette soirée ressemblait à n'importe quelle autre – un dîner dans la maison de mon frère –, mais j'éprouvais une anxiété que je ne parvenais pas à définir. L'atmosphère de la pièce était étouffante, la lumière trop vive, les enfants plus bruyants que d'habitude. Je sortis prendre l'air sur le balcon et regardai les nuages assombrir le ciel. Il y eut un coup de tonnerre, puis la pluie dont Téhéran avait tant besoin commença à dissiper le *smog* délétère. Alors que nous étions en avril et que le vent aurait déjà dû chasser la pollution hivernale, je respirais avec difficulté. Un haut fonctionnaire avait récemment déclaré que vivre dans une ville à l'air aussi toxique équivalait à « un suicide collectif ».

Depuis des semaines, je travaillais à un rapport sur les exécutions d'enfants ordonnées par le gouvernement. Toutes les autres nations du monde avaient cessé de supplicier les mineurs, mais l'Iran appliquait régulièrement la peine capitale aux enfants pour un certain nombre de crimes, du meurtre à l'homicide en état de légitime défense. Et, en 2004, les autorités condamnèrent à mort une fille de seize ans pour relations sexuelles avant le mariage, ou « crime contre la chasteté ». Le juge lui-même remplit le rôle de bourreau, dit-on ; il conduisit la lycéenne

jusqu'à la corde, lui banda les yeux et fit signe à la grue de la soulever. Son corps resta pendu pendant près d'une heure, son tchador noir oscillant dans la brise. L'État ne voulait pas que ces exécutions éveillent l'attention, surtout au niveau international, mais mes collègues et moi avions travaillé dur pour montrer la récurrence de tels châtiements. C'était peut-être le rapport le plus audacieux que nous ayons produit, et nous devions le présenter à l'Onu, où nous savions que la République islamique risquerait une condamnation. Voilà, pensai-je, ce qui causait mon malaise. Si je pouvais être chez moi avec une tasse de thé, le rapport entre les mains, en réexaminant le style et en vérifiant les détails, mon esprit s'apaiserait.

Décidant de rentrer tôt, je dis au revoir à mon frère et à sa famille. La plupart des rues étaient vides et l'air sentait le gaz d'échappement, les feuilles pourries et la pluie. Je montai dans ma voiture. Comme je m'éloignais du trottoir, je remarquai sur le côté d'un bâtiment une peinture murale qui brillait sous un réverbère, défiant les États-Unis et l'Occident: «Sanctionnez-nous – nous nous en tirerons quand même.»

Hormis l'eau giclant sous mes pneus, le silence régnait. Je tournai dans notre tranquille ruelle. Personne n'était dehors par ce temps, et le trottoir semblait encore plus désert que d'habitude. Mon mari, Javad, n'était pas à la maison; nos fenêtres étaient sombres. Je pensai au rapport qui attendait à l'intérieur, sur ma table, et à ses descriptions horribles d'enfants pendus à des grues. Je tripotais anxieusement les clés dans ma poche. Prenant garde aux flaques et jetant des coups d'œil fébriles par-dessus mon épaule, je ne vis le mot que quand il fut juste devant mes yeux. Là, punaisé à notre porte d'entrée, se trouvait un message sur papier blanc, manifestement rédigé par quelqu'un qui m'avait observée: «Si vous persistez, nous serons obligés

de vous faire taire. Si vous tenez à la vie, arrêtez de calomnier la République islamique. Cessez tout votre tapage hors de notre pays. Vous éliminer est la solution la plus facile pour nous.»

1

Intimidation

L'histoire de l'Iran est l'histoire de ma vie. Je me demande parfois pourquoi je suis autant attachée à mon pays, pourquoi la ligne des monts Elbourz de Téhéran m'est aussi intime et précieuse que la courbe du visage de ma fille, et pourquoi j'éprouve envers la nation iranienne un sentiment de devoir qui surpasse tout le reste. Je me rappelle les années 1980, quand un grand nombre de mes amis et parents commencèrent à quitter le pays, découragés par les pluies de bombes de la guerre contre l'Irak et par les contrôles de la police des mœurs qu'avait établis le gouvernement islamique, encore nouveau. Je ne reprochais à personne de vouloir partir, mais je ne comprenais pas ce besoin. Quittait-on la ville où ses enfants étaient nés? Abandonnait-on les arbres du verger que l'on plantait chaque année pour qu'un jour ils donnent des noix, des grenades ou des pommes parfumées?

Pour moi, c'était impensable. Lorsque j'entrai dans le plus haut tribunal du pays et que les nouvelles autorités révolutionnaires me dirent que les femmes ne pouvaient plus être juges, je restai. Je restai lorsque les autorités me rétrogradèrent à la fonction de greffière dans le tribunal même que j'avais présidé. Je me bouchai les oreilles lorsque les révolutionnaires qui avaient pris en charge le système judiciaire affirmèrent en ma présence que les femmes

étaient inconstantes, indécises et inaptes à rendre la justice, qui serait désormais le travail des hommes. Je restai au moment où les avions de guerre irakiens réduisirent à l'état de décombres les maisons de notre rue. Je restai lorsque les nouvelles autorités déclarèrent que l'islam exigeait une justice violente, que l'islam permettait que de jeunes hommes et femmes soient mis à mort sur des toits et pendus à des grues pour leurs convictions politiques, leurs cadavres jetés dans des charniers.

De même que je ne quittai pas l'Iran, je n'abandonnai pas non plus l'islam. Si nous faisons tous nos valises et nous embarquons, que subsisterait-il de notre pays? Si nous courbions la tête et demeurions chez nous en silence, les laissant dire que l'islam permettait l'assassinat d'écrivains et la mise à mort d'adolescents, que subsisterait-il de notre foi?

J'écrivis de longues lettres aux amis qui avaient émigré, sur le mince papier diaphane que nous utilisions à l'époque pour la poste aérienne, et leur dis que je parvenais encore à vivre. Au milieu des années 1980, je cessai complètement de travailler et me tournai vers l'intérieur, coupée de la politique brutale du nouveau régime. Malgré les bombes et le contrôle des mœurs, mon mari et moi élevions nos deux filles, qui allaient à l'école les cheveux nattés et apprenaient à lire. Nous mangions ensemble tous les soirs. Mon mari, Javad, continuait à mener son travail d'ingénieur, et je m'occupais de nos filles, réfléchissant à la manière de me réinventer maintenant que la magistrature était devenue le royaume des hommes.

Au début des années 1990, une fois la guerre terminée, les filles étaient plus grandes et avaient moins besoin de moi. J'essayai quelque temps de pratiquer le droit de la famille, mais je ne tardai pas à m'apercevoir que les tribunaux sous la République islamique ne fonctionnaient pas du tout de la même manière qu'à l'époque du shah. Certes, les

autorités n'interdisaient pas aux femmes d'exercer comme avocates, mais le système et toutes ses nouvelles procédures marchaient si mal qu'il était impossible d'engager des poursuites. À plusieurs reprises, j'eus des problèmes simplement en voulant étudier un dossier au palais de justice. Comprenant que je n'allais pas lui donner de «pourboire» en échange de l'obtention du dossier – les pays corrompus disposent d'une foule d'euphémismes pour désigner ce genre de malhonnêtetés –, l'employé disait : «Désolé. Le dossier n'est pas là. Revenez demain.»

Je revenais le lendemain, et l'employé me disait : «Désolé, je n'ai pas eu le temps de chercher votre dossier.»

Le troisième ou le quatrième jour, sachant que je persisterais, il me donnait enfin le dossier. Mais, parce que je n'étais pas prête à payer un pot-de-vin, je perdais deux ou trois journées de travail.

C'était bien pire dans les tribunaux. Là, celui qui acceptait de payer le plus avait raison : au lieu de délibérer ou de lutter pour elle, on achetait la justice. En signe de protestation, je finis par accrocher une grande pancarte devant mon cabinet d'avocate : «À cause de l'inhospitalité actuelle des tribunaux, je n'accepte plus de clients et ne peux désormais qu'offrir des conseils juridiques.» Cela ne parut pas, sur le moment, constituer un acte particulièrement risqué. J'étais franche quant au climat judiciaire du pays, voilà tout, plus que je n'essayais consciemment de défier l'État. Mais je vois aujourd'hui, et j'ai appris avec le temps, combien la désobéissance pacifique peut être un puissant geste de défi. Petit à petit, des gens qui n'avaient pas les moyens de rétribuer un avocat – souvent, des prévenus qui avaient été accusés de crimes politiques – s'adressèrent à moi.

Le droit pénal était dans un état vraiment déplorable depuis la révolution de 1979. La République islamique avait remplacé le code pénal laïque en usage en Iran sous le shah

par un système de loi islamique reposant sur des interprétations du VII^e siècle de la charia. Je garde un souvenir très vif de l'affaire qui m'a révélé toute la mesure du dysfonctionnement et de la cruauté de ce système.

Mon amie Shahla Sherkat, la plus grande éditrice féministe du pays, m'appela pour me demander si je pourrais conseiller la famille d'une jeune fille de onze ans prénommée Leila. Un jour que Leila cueillait des fleurs des champs dans les collines près de son village, trois hommes s'étaient approchés sans bruit et l'avaient agressée. Ils l'avaient violée, frappée plusieurs fois à la tête, puis précipitée du haut d'une falaise voisine. La police locale avait arrêté les hommes. L'un s'était mystérieusement pendu en prison ; le tribunal avait déclaré les deux autres coupables de viol et de meurtre. Parce que les lois de l'époque valorisaient plus la vie d'un homme reconnu coupable de meurtre que celle d'une jeune fille violée et jetée d'une falaise, la famille de Leila devait payer leur mise à mort. Mais elle n'avait pas l'argent nécessaire, et ces hommes avaient été libérés. La République islamique affirmait que ces lois reposaient sur le principe du prix du sang de la charia islamique ; à mes yeux, non seulement elles étaient injustes, mais elles étaient une déformation des véritables principes juridiques islamiques.

Dans sa quête de justice auprès des tribunaux, la famille de Leila s'était ruinée. Sa mère, voilée de blanc, venait s'asseoir tous les jours devant le palais de justice, tenant en silence une pancarte qui décrivait ce qui était arrivé à sa fille. Comme je le raconte plus en détail dans *Iranienne et libre*, je me chargeai de leur dossier et, même si je ne réussis pas à obtenir réparation, leur épreuve façonna le type de réponse juridique sur lequel je fondai ma deuxième carrière. Alors que le juge m'accusait de transgresser l'islam dans mon argumentation, je puisai dans la loi et les principes islamiques pour le contredire. Je découvris que de nombreux

juges de la République islamique avaient une compréhension limitée, voire nulle, de la doctrine juridique islamique, et que beaucoup de femmes iraniennes n'imaginaient pas les discriminations énormes que la loi introduisait contre elles. C'était seulement quand la vie les menait à de sombres carrefours – divorce, mort d'un enfant, conflit autour d'un héritage – qu'elles se rendaient compte de leur insignifiance face au droit.

Prenant en exemple l'affaire de Leila, je rédigeai des articles et parlai haut et fort; un vaste écho dans la presse iranienne conduisit vite à un tollé. Dans un papier, je décrivis comment le code pénal, au sujet du «prix du sang», énonce que, si un homme subit une blessure qui lui abîme les testicules, il reçoit une compensation égale à la vie de la femme. Je formulai le problème en ces termes: si une femme titulaire d'un doctorat est renversée par une voiture et meurt, et qu'un voyou illettré perd un testicule dans une bagarre, la vie de cette femme et le testicule de ce voyou ont une valeur identique. Est-ce là, écrivis-je, la manière dont la République islamique considère les femmes?

Pour la première fois depuis la révolution, la question de l'égalité face au droit apparaissait sur le devant de la scène nationale. Je vis alors à quel point la société iranienne était émue par une telle injustice envers les femmes et quelle force pouvait avoir l'indignation publique; plus que toute autre chose, elle obligeait les autorités à y prêter attention. Ce fut à ce moment-là que je m'engageai sur la voie qui est encore la mienne aujourd'hui, réclamant la justice dans la loi en soutenant les droits des plus vulnérables – femmes, enfants, dissidents et minorités – et en prônant sur le terrain de l'opinion publique une réforme juridique.

La République islamique présente d'innombrables défauts. Elle investit d'un pouvoir absolu un chef suprême non élu, harcèle les ecclésiastiques indépendants qui

contestent les fondements religieux de son implacable loi islamique, mène des politiques extrêmes sur le plan idéologique, détachées de l'intérêt général de la population iranienne. Néanmoins, comme tout régime soucieux de perpétuer son propre pouvoir, elle s'est dans certaines circonstances montrée sensible à la condamnation de la communauté internationale et au sourd mécontentement de ses citoyens. C'est le système en vigueur, et à cette période en particulier, dans les années 1990 et au début des années 2000, elle consentit de mauvais gré à modifier quelques-unes de ses lois et politiques les plus inhumaines, en réponse au militantisme que nous déployions de nombreux collègues et moi-même, dans le champ des droits de l'homme. Cette conduite semblait être la seule possible, hormis faire ses bagages et partir. Même si les Iraniens commencèrent alors à émigrer par milliers, ceux qui partirent tout comme ceux qui restèrent demeurèrent farouchement fiers de l'Iran en tant que nation. Nous avons été gouvernés par des autocrates, des rois, et maintenant des religieux; notre histoire remontait à des milliers d'années, jusqu'à Cyrus II le Grand, le roi perse qui inscrivit la toute première charte des droits de l'homme sur un cylindre d'argile. Je me considérais comme une héritière de cette histoire, de la grande tradition de la poésie persane épique que je lisais tous les soirs à mes filles avant l'heure du coucher. Ainsi que la plupart de mes compatriotes, j'étais amèrement déçue par le présent de l'Iran en raison même de mon amour et de mon admiration pour son passé.

Je reçus en octobre 2003 le prix Nobel de la paix pour ma lutte en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. On pourrait croire que cette distinction facilita mon travail en Iran et me valut un peu de respect, du bout des lèvres, mais il en résulta une surveillance et des pressions accrues.

Le gouvernement mit tout en œuvre pour dissimuler la nouvelle de ma récompense, interdisant aux chaînes de radio et de télévision d'État ne fût-ce que d'en faire mention et renforçant encore la sévérité de ma mise à l'index. Lorsqu'un journaliste demanda au président Mohammad Khatami, un réformiste au pouvoir à cette date, pourquoi il ne m'avait pas félicitée, il répondit : « Ce n'est pas un prix si important que cela. Seul le Nobel de littérature compte vraiment. »

Mais, en Iran, il existe toujours des moyens de contourner la censure officielle. Les informations notables parviennent à ceux qui ont besoin de les entendre. J'invitai un groupe de musique kurde à jouer lors de la cérémonie de remise des Nobel. Le régime iranien pratique depuis des années la discrimination contre les membres de sa minorité kurde, leur refusant le droit d'étudier dans leur langue et de manifester leur identité dans la vie publique. À travers tout le pays, des Kurdes iraniens virent le concert de ce groupe kurde grâce à la télévision par satellite et ils versèrent des larmes de fierté à se voir ainsi associés au Nobel. C'était un petit geste, mais d'une grande portée symbolique, et le bruit courut même parmi les Kurdes iraniens que je devais être d'origine kurde. Alors que le gouvernement cherchait à ignorer mon prix Nobel – qui saluait en fin de compte le travail des défenseurs des droits de l'homme s'efforçant de modérer pacifiquement le pays de l'intérieur –, nous étions entrés dans une époque où la télévision par satellite et les médias numériques signifiaient qu'il n'était plus possible de maintenir une nation dans l'ignorance.

D'autres personnes aussi remarquèrent le prix, en particulier les femmes d'Iran, qui se mobilisaient depuis longtemps pour l'égalité des sexes en droit et en dignité ; elles virent dans la décision du comité Nobel un soutien fort et une prise de conscience de leur combat. La présidente de l'université

féminine Alzahra, Zahra Rahnavard, m'invita à donner une conférence sur le statut légal des femmes. Zahra Rahnavard, première femme à diriger une université depuis la Révolution islamique, était une érudite et une militante réputée. Le monde ferait sa connaissance en 2009, lorsqu'elle apparaîtrait à la une des journaux comme l'épouse de Mir Hossein Moussavi, le chef du mouvement vert d'opposition. Ce jour de 2003, elle m'accueillit dans l'amphithéâtre du campus, une haute construction de briques jaunes cernée de vastes pelouses où des jeunes femmes lisaient sous des sycomores. Des centaines d'étudiantes faisaient la queue dehors avec l'espoir d'entrer, alors même que la salle était déjà pleine et bruissante de voix. Nous discutons de l'endroit où placer le pupitre quand les portes du fond s'ouvrirent brusquement et qu'un groupe d'une trentaine de femmes, tchador noir sur la tête, fit irruption en vociférant.

— Si Ebadi donne une conférence ici aujourd'hui, demain c'est George Bush que vous ferez venir ! hurlèrent-elles, marchant vers l'estrade devant laquelle Rahnavard et moi nous tenions.

Elles n'étaient évidemment pas étudiantes, mais membres d'une organisation paramilitaire soutenue par l'État.

— La conférence est annulée ! clamèrent-elles.

Les étudiantes des premiers rangs se levèrent et s'approchèrent de moi, formant un cercle protecteur. Rahnavard avança de quelques pas, le visage furieux.

— Cette conférence se tient avec la permission officielle de l'université. Vous n'avez pas le droit de la perturber, déclara-t-elle. Allez-vous-en immédiatement.

L'une des femmes du groupe s'élança et empoigna son voile.

— Vous ne méritez même pas de porter ce tchador, dit-elle, tirant avec violence sur le tissu, qui était épinglé en dessous au *manto* (un genre de veste longue) de Rahnavard.

Le reste de ses complices accourut. Les étudiantes qui m'entouraient commencèrent à se déplacer vers le fond de l'amphithéâtre.

— *Khanoum*¹ Ebadi, me pressèrent-elles, nous devons vous sortir d'ici. Suivez-nous.

Elles guidèrent la présidente et moi par une issue jusqu'à un long couloir. Elles nous conduisirent dans une petite salle de cours, fermèrent la porte et la barricadèrent à l'aide de chaises et de tables. Bientôt, nous entendîmes des cris et des pas précipités, et l'exclamation: «Elles sont ici, elles se cachent dans cette pièce!», puis des poings qui tambourinaient contre la porte, essayant de l'ouvrir.

Rahnavard appela les services de sécurité sur son téléphone mobile.

— Elles m'obligent à faire une chose que je n'aurais jamais voulu voir. J'estime que la police ne devrait pas pénétrer dans l'enceinte de l'université, mais il n'y a pas d'autre solution, me dit-elle.

Les policiers arrivèrent et, par la force, éloignèrent le groupe de femmes. Annuler la conférence nous parut à toutes le choix le plus sage, et je remerciai la présidente et ses collègues pour leur invitation et leur présence d'esprit durant l'attaque. Nous nous serrâmes la main avec chaleur, puis deux agents qui étaient restés me firent escorte jusqu'à la sortie. L'incident n'eut aucune conséquence, les autorités ne procédèrent à aucune arrestation, et nous ne découvrîmes jamais qui exactement avait envoyé ces femmes pour perturber ma conférence. Zahra Rahnavard menaça de démissionner si les autorités ne trouvaient pas et ne poursuivaient pas les responsables. Mais elles n'en firent rien et, après l'élection de Mahmoud Ahmadinejad, elle se retira ou fut destituée – ce ne fut jamais clair. Même

1. *Khanoum*: «Madame» en persan.

si parler des droits des femmes en Iran avait toujours été une tâche difficile, ce qui se produisit ce jour-là sembla marquer le début d'un type entièrement nouveau de harcèlement et d'intimidation.